



La justice royale

La lettre de cachet

La Justice retenue

C'est celle que le Roi exerce seul ou en son conseil, ou par l'intermédiaire de commissaires spécialement et temporairement nommés. Le Roi peut intervenir dans tout procès, imposer d'autres règles de procédure et donner la sentence.

Par **lettres de grâce**, il peut abolir ou réduire les peines prononcées par les tribunaux.

Par **lettres de cachet**, il peut ordonner l'incarcération dans une forteresse (à Paris : Vincennes et la Bastille), un couvent ou dans un asile, d'individus atteints de folie ou dont le comportement présente un danger pour l'ordre public (Marquis de Sade*), ou pour l'Etat (le Masque de fer**). La Révolution en a fait le symbole du despotisme, mais le plus souvent les lettres de cachet étaient émises à la demande des familles. Elles furent supprimées en 1790.

*Le Marquis de Sade (1740-1814), romancier et philosophe, fut enfermé sous tous les régimes : Monarchie, République, Consulat et Empire, condamné pour son œuvre et sa vie de débauche et de violence. Il mourut à l'asile de Charenton.

**Le Masque de fer : prisonnier d'Etat, enfermé sur ordre de Louis XIV, il passa vingt ou trente ans en prison sans que l'on vit jamais son visage, dissimulé derrière un masque de velours (et non de fer !), ni que l'on connut son identité. Il mourut à la Bastille en 1703. Les historiens pensent qu'il s'agirait du Secrétaire d'Etat du Duc de Mantoue, qui était aussi agent double et aurait trahi son maître et le Roi de France. Louis XIV le fit enlever à Venise et incarcérer dans des conditions confortables, mais à vie.